

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du mercredi 30 octobre 2020

Présents :

AKRAM Najib (retard)	DALLERAC Francis	MARMION Chantal
BENHAMOU Éric	DELPEYROUX Pierre	MECHAIN Georges
BENSALAH Abdelkader	DENANTE Pascale	PERRONNET Dominique
BOULET Philippe	DIDIER Francis	SEVE Patrice
BOUZRAR Maryvonne	DUMONT Gamra	THILLIEZ Patrice
BUI XUAN Yves	GAUTIER Christine	VENET Gilles
BRESSY France (retard)	GOUTTENOIRE Corinne	
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	
COSTER Frederic	LAURENCE Bernardina	

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Absents Excusés :

ALLIAN Anne Lise
CHEVALIER Michel

Absents non Excusés :

MAUNIT Xavier
BELRHITI Catherine
PONTABRI Pierrette

Invités :

Raphaële TERQUEM
Thomas DESCAMPS

Le Président ouvre la séance à 17h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

M. METTLER rappelle qu'il était présent bien que inscrit comme absent. Il en va de même pour M. ORTEGA.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 11 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

M. DIDIER prend la parole pour effectuer un point de situation au regard des dernières annonces gouvernementales (confinement en France pour une durée de 4 semaines minimum).

L'ensemble des clubs seront fermés à minima jusqu'au 1^{er} décembre, voire peut être plus selon ce qu'il sera décidé par le gouvernement.

Ceci a plusieurs conséquences directes pour le fonctionnement de la fédération puisqu'induit *de facto* une baisse de licences, qui elle-même impacte le plan de financement qui devait être initialement présenté lors de cette réunion du conseil d'administration.

M. DIDIER explique que le bilan de la saison écoulée, qui sera présenté lors de l'assemblée générale de la fédération le 28 novembre 2020 sera très bon mais ceci ne doit pas faire oublier le fait que le bilan de la saison 2020-2021 sera lui extrêmement impacté.

L'état des licences à ce jour, mercredi 10 octobre 2020 est d'environ 132 000 licences. En temps normal les mois de novembre et de décembre représentent respectivement environ 33 000 et 10 000 licences.

De ceci découle donc, une baisse à date de 40 000 licences, à laquelle devra s'ajouter potentiellement une baisse de 43 000 licences pour les mois de novembre et décembre.

En janvier, la prise de licences est en temps normal relativement faible, aux alentours de 10 000 licences, tout comme les mois suivants.

Dès lors, la stratégie la plus raisonnable à adopter est de prévoir un budget fait au regard de 130 000 licences pour la saison 2020-2021.

Ce budget va amener la fédération à prendre des mesures drastiques. Au niveau du personnel, une annonce a été faite en expliquant que chaque salarié aura une journée de chômage partiel, afin que chacun participe à un effort collectif.

Ce dispositif devra sûrement être renforcé dans les semaines à venir pour palier au mieux à la situation que connaît la fédération.

Sur le plan international, le championnat d'Europe des jeunes devant avoir lieu en Finlande, en février, est repoussé à la fin août.

Enfin, le championnat d'Europe sénior devait lui avoir lieu en Suède au mois de mai, mais de nombreuses difficultés (sanitaires et financières) se posent.

Dans un autre registre, l'assemblée générale électorale de la fédération ne pourra se tenir en présentiel à la date retenue (28 novembre 2020).

Les membres de l'assemblée générale ont été prévenus par courriel que les modalités initiales ne pourraient être maintenues et qu'ils seront contactés dans les plus brefs délais une fois la nouvelle solution trouvée.

M. DIDIER propose au Conseil d'administration d'organiser l'assemblée générale électorale via un vote électronique, tel que discuté ce jour lors d'une conférence réunissant les présidents de fédérations autour de la Ministre déléguée aux sports.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'organisation de l'assemblée générale électorale par vote électronique et à main levée pour l'assemblée générale ordinaire.

M. THILLIEZ demande s'il est possible d'envisager de voter les résolutions de l'assemblée générale par la même procédure.

M. DIDIER répond que ne s'agissant pas d'un vote secret, il n'y a pas lieu de faire intervenir le prestataire.

3- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2019-2020

Monsieur DALLERAC présente le détail des comptes pour la saison écoulée (2019-2020).

Comme indiqué par M. DIDIER en introduction, le budget prévisionnel est fait avec une prévision de 180 000 licenciés, mais au vu de la situation, celui-ci est fortement susceptible d'évoluer.

Le compte de résultat est largement positif en raison de la situation exceptionnelle. En comparaison, lors de la saison 2018-2019 le résultat était de 276 719€, quand cette année il est de 473 937 €.

Le bénéfice a été réinjecté en direction des clubs avec la prise en charge de la cotisation fédérale et le kit de communication envoyé en début de saison à l'ensemble des associations affiliées.

Madame TERQUEM, Commissaire aux comptes, complète l'intervention en indiquant que l'importance du résultat d'exploitation (1 331 000€) contre 259 000€ l'année passée, est dû à l'annulation en partie des actions prévues au cours de la saison écoulée.

Monsieur DESCAMPS, du cabinet KPMG intervient également pour préciser la situation nette de la fédération qui se situe à 5 480 000 €, mais qu'il faut mettre au regard de la trésorerie dont dispose la fédération (environ 1 400 000€) et de la baisse de cotisations que la fédération va connaître.

Chaque année ces cotisations (licences) sont d'environ 9 000 000 €, et sont donc la ressource la plus importante de la fédération.

En conclusion, la situation nette de la fédération permet à ce jour d'appréhender la crise sanitaire mais une attention particulière doit être apportée au fait que les difficultés vont certainement se prolonger toute la saison (2020-2021) ainsi que la saison prochaine (2021-2022).

4- INTERVENTION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Raphaële TERQUEM expose les deux rapports qu'elle présentera lors de l'assemblée générale du samedi 28 novembre.

Il s'agit en premier lieu d'un rapport dans lequel on retrouve :

- L'exercice de son jugement professionnel
- Les procédures d'audit adaptées
- L'établissement d'un rapport de certification des comptes annuels

Madame Raphaële TERQUEM présente en premier lieu le déroulé de la mission qui lui a été confiée. A savoir un déplacement au siège de la FFK en juillet 2020 pour une prise de connaissance des éléments significatifs de l'exercice, pour réaliser un suivi budgétaire et un résultat prévisionnel, et également afin de réaliser un audit des procédures puis établir un calendrier.

En septembre 2020, la deuxième étape de la mission s'est quant à elle déroulée en télétravail, et visait à analyser les risques et prendre les orientations des diligences à réaliser, ainsi qu'à réaliser un entretien avec le Président et le Trésorier.

En octobre 2020, la troisième étape s'est déroulée en présentiel, au siège de la fédération et a eu pour but de rencontrer le cabinet KPMG, de réaliser l'audit des comptes annuels et de faire une réunion de clôture des comptes avec la Direction.

Enfin, tout le long du mois d'octobre, la commissaire aux comptes a eu à établir un suivi des ajustements, un contrôle de l'annexe et un contrôle de la présentation d'ensemble des comptes.

Le cabinet d'audit indique par la suite avoir pris connaissance des modifications apportées aux procédures administratives et financières de la fédération du fait de la restructuration du service comptabilité après le départ de Monsieur Damien MAIRESSE et l'arrivée du cabinet KPMG.

Les axes d'améliorations présentés sont les suivants :

- Applicabilité du règlement financier globalement bien respecté. Rappel de la consultation du Bureau Exécutif pour toutes dépenses supérieures à 50 000€ TTC et toute modification du budget prévisionnel ;
- Suivi budgétaire réalisé à posteriori, établi à partir de la comptabilité à jour des factures comptabilisées ;
- Supervision des opérations en lien avec la comptabilité : il y a là un besoin d'un organigramme des fonctions opérationnelles et des responsables de budgets, ainsi que d'identifier les superviseurs (secteurs boutiques, immobilisations, modalités financières) ;
- Personnel qualifié : il apparaît une absence de formation du personnel comptable hormis des formations techniques.

Par la suite Madame TERQUEM présente les points d'audits, qui sont les points sur lesquels son attention a été portée.

Le premier est l'exhaustivité des dépenses, qui aurait pu être un sujet à risque du fait du confinement et du télétravail. C'est une raison pour laquelle sur les charges, il a été réalisé une large confirmation des fournisseurs. Une attention particulière a été aussi portée aux explications des variations entre le budget prévisionnel et le réalisé, notamment sur ce qui relève du budget fédéral, ainsi que sur l'application du règlement financier. Puis une étude du solde des dettes tombées en non valeurs, ce qui concerne principalement les dettes envers les organes déconcentrés.

Le deuxième est l'exhaustivité des produits et la justification des créances. Il a été étudié à ce point un rapprochement de la comptabilité avec les informations issues du logiciel de licences, puis une prise de connaissances des conventions de subventionnement et des contrats de partenariat pour justifier de leur rattachement à l'exercice. En effet, la fédération fonctionnant en saison sportive et les subventions telles que l'ANS, en année civile, il convient de remarquer et distinguer les subventions pour l'année 2019 et pour l'année 2020.

Enfin, une attention particulière a été portée à l'apurement des créances, c'est à dire le contrôle du paiement des créances.

Sur le résultat exceptionnel, troisième point de cette présentation, en charges exceptionnelles on retrouve principalement l'aide covid décidée par le Bureau Exécutif le 17 avril 2020, et en produits exceptionnels le solde des dettes envers les organes déconcentrés.

Par la suite, Madame TERQUEM présente les différents points qualifiés de « à suivre sur N+1 ». Comme indiqué par Monsieur Thomas DESCAMPS, du cabinet KPMG, le plus important est la protection du fonds de roulement (trésorerie). Dans ce contexte évolutif de la pandémie,

Madame TERQUEM porte une attention particulière au suivi du réalisé budgétaire, y compris sur le suivi du budget investissement.

Pour l'année N+1 il faudra également surveiller l'information et le respect des procédures d'engagement des dépenses pour tous les nouveaux élus sur la mandature 2020-2024, et membres de la DTN également.

Sur le plan comptable analytique, on remarque une très importante lourdeur et une refonte complète dans le but de faciliter le suivi budgétaire serait souhaitable.

Le troisième point de vigilance est relatif à l'image fidèle des immobilisations. Le trésorier a présenté une slide sur l'actif de la fédération. L'actif brut, avant amortissement donc, s'élève à 10 millions sur un total de bilan de 13 millions, ce qui prouve que les immobilisations sont une partie très importante du bilan de la fédération.

Après amortissement, les immobilisations nettes représentent 5,9 millions d'euros, sur un total de bilan de 8,3 millions (70%).

Il faut toutefois mettre en place une procédure de suivi des mouvements (entrées et sorties) pour la saison à venir.

Enfin, au niveau de la boutique, il conviendra de mettre en place une procédure de gestion des stocks appliquées (entrées, sorties) et de superviser attentivement les écarts d'inventaire.

En conclusion, les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion de Madame TERQUEM sur l'audit des comptes annuels de la fédération française de karaté, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020.

L'arrêté de ces comptes est soumis à l'approbation du conseil d'administration ce jour, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Dans le rapport qui sera présenté le jour de l'assemblée générale ordinaire de la fédération, Madame TERQUEM certifiera que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Vient ensuite un temps durant lequel Madame TERQUEM présente son rapport sur les conventions réglementées.

Pour rappel, les conventions réglementées sont celles passées directement ou par personne interposée entre la FFK et un membre du conseil d'administration ou entre la FFK et une autre personne morale dont un dirigeant est membre du conseil d'administration de la FFK.

Les conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices précédents, se sont poursuivies dans les mêmes conditions au cours de l'exercice :

- Convention de rémunération du mandat du Président : brut perçu au cours de l'exercice du 01/09/19 au 31/08/20 = 61 200 €
- Convention de mise à disposition de bureaux : bureaux de la Ligue Ile-de-France, participation aux frais facturée 500€ par mois
- Convention de mise à disposition de bureaux : bureaux de la ZID Languedoc Roussillon, participation aux frais facturée 500€ par mois.

Pour le compte de la saison clôturée, il n'a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

Une fois cette intervention terminée, Monsieur Yves BUI-XUAN prend la parole afin de connaître le montant des dettes tombées en non-valeur et leur importance.

Madame Raphaële TERQUEM souligne leur importance puisqu'elles constituent la majeure partie des recettes exceptionnelles. Il y a très exactement 480 000€ de produits exceptionnels tombés en non-valeur.

Il s'agit d'organes déconcentrés qui ont soit été dissout soit qui ne sont plus agréés par la fédération ou bien ce sont des dettes qui remontent à plusieurs années.

Monsieur DIDIER reprend la parole pour conclure et indiquer qu'il s'agit par exemple de la dissolution de la ZID Côte d'Azur et du changement du comité départemental de la Haute Garonne, et également de la ZID Auvergne qui a disparue en terme associatif.

5- RAPPORT VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur Francis DALLERAC, trésorier général de la fédération, présente les deux nouveaux vérificateurs aux comptes nommés cette année : Madame Annick DIQUELOU, présidente du Comité départemental du Loiret et trésorière de la Ligue régionale Centre Val de Loire, et Monsieur Philippe LEPAON, président du Comité départemental du Val de Marne et membre du Comité directeur de la Ligue Régionale d'Ile de France.

Il présente le document intitulé « rapport des vérificateurs aux comptes » dans lequel Madame DIQUELOU et Monsieur LEPAON indiquent s'être rendus au siège de la fédération le mardi 27 octobre 2020 afin d'effectuer un contrôle des factures et notes de frais saisies dans la comptabilité de l'exercice 2019/2020.

Ils ont pu avoir accès à toutes les pièces comptables sans restriction, choisir les journaux d'achats et de frais et ainsi réaliser un contrôle aléatoire de factures et notes de frais.

Ils concluent leur rapport en attestant que l'enregistrement des pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses, décrites dans le règlement financier de la fédération.

6- ARRETE DES COMPTES

Après en avoir délibéré, l'arrêté des comptes est soumis au vote.

L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

7- ADOPTION DES MODALITES FINANCIERES

Monsieur DALLERAC présente les modalités financières rédigées pour la saison 2020/2021.

Il souligne le fait que pour cette saison une seule modification majeure est présentée, à savoir la proposition votée lors de l'assemblée générale de la fédération le 14 décembre 2019 qui fixait le prix de la présentation au DIF, pour une personne ayant un DAF, à 150€.

Patrice THILLIEZ soulève le fait que la décision prise au précédent conseil d'administration de suspendre la subvention fédérale de 500 € pour les stages d'experts n'est pas reprise dans ce document.

Monsieur GRUMIC propose donc aux membres du conseil d'administration de retravailler sur ce document afin de l'actualiser au mieux eu égard du contexte actuel.

Le vote est donc reporté à une séance ultérieure.

Madame TERQUEM intervient afin de prévenir que l'arrêté des comptes a été fait mais que le conseil d'administration ne s'est pas penché sur la proposition d'affectation du résultat qui sera présenté à l'assemblée générale.

Madame TERQUEM explique que la fédération dispose de 5 millions de fonds propres et également de 500 000€ de réserve fléchés pour le TQO.
Une solution est de diminuer la réserve à 300 000€ et donc d'en reprendre 200 000 € (étant donné que le TQO à Coubertin sera beaucoup moins onéreux qu'à Bercy).

Ainsi, avec ces 300 000€, auxquels il faut ajouter le report à nouveau qu'il restait de l'exercice précédent (242 000€) et le résultat de la saison écoulée (473 000€), on obtient un montant de 816 801 € à affecter.

Il est décidé à la majorité des membres du conseil d'administration de flécher la totalité des 816 801€ sur la saison à venir.

Il s'agit d'une reprise de l'ancienne réserve pour l'affectation sur une nouvelle réserve à hauteur de 300 000€, à laquelle on ajoute l'affectation du report à nouveau précédent et l'affectation du résultat de l'année.

8- PRESENTATION DES BUDGETS

Il est indiqué par le président de la fédération que les trois propositions de budget envoyées en amont de cette réunion ne sont plus d'actualité du fait de la situation sanitaire qui vient de se dégrader.

Un nouveau budget adapté sera donc proposé lors d'une prochaine réunion.

Lors de la deuxième réunion du 10 novembre 2020 prolongeant le conseil d'administration, Monsieur Francis DIDIER introduit ses propos en indiquant que les services fédéraux et les élus ont travaillé sur un nouveau budget prévisionnel pour la saison à venir, avec une base de 160 000 licences.

Le raisonnement reprend le fait que le mois de novembre représente, en période normale, environ 30 000 licences, et le mois de décembre lui 9 000.

Ce budget prévisionnel est réalisé en supposant une reprise hypothétique non pas en décembre mais courant janvier 2021.

Monsieur Philippe BOULET prend la parole et précise qu'effectivement à ce jour, de date à date, la baisse enregistrée est de -27%.

Sur une base de 160 000 licences prévues pour la saison 2020-2021, le résultat budgétisé serait en baisse de 433 000€, ce qui correspondrait à une baisse de -33%.

Cette intervention est réalisée dans le but de prévenir l'ensemble des élus que de nombreuses coupes et de nombreux sacrifices seront à réaliser.

Monsieur Francis DIDIER poursuit en rappelant les résultats de 250 000€ il y a trois ans, 250 000€ il y a deux ans et de cette année 473 000€. Parmi ces montants et en application des conseils de la commissaire au compte, il a été voté d'injecter 800 000 € du capital de la fédération.

Monsieur Francis DIDIER explique par la suite que le bilan quantitatif des licences 2020-2021 devra être suivi scrupuleusement. A l'heure actuelle toute activité sportive est suspendue et il n'existe aucune certitude quant à une reprise en décembre 2020 et janvier 2021.

La prudence doit être de mise et les dirigeants envisagent toutes les hypothèses, comme une clôture de la saison 2020-2021 avec 150 000 licences, ce qui conduirait à changer de stratégie (possibilité de souscrire un prêt garanti par l'Etat notamment).

Monsieur Francis DALLERAC présente en détail le budget prévisionnel qui est environ de 8 807 250 €, avec des dépenses estimées à 9 241 00 € et qui présenterait un résultat déficitaire à - 433 820 € en fin d'exercice.

Monsieur Xavier MAUNIT s'interroge sur les éventuels fléchages de ce PGE.

Monsieur DIDIER répond que ce fonds n'est à l'heure actuelle qu'une hypothèse. Il a été évoqué en tant qu'éventuelle piste de réflexion, raison pour laquelle aucune ligne ne le prévoit dans le budget présenté.

Après cette présentation, le budget définitif de la saison 2020 / 2021 et le budget prévisionnel primitif de la saison 2021 / 2022 sont soumis au vote.

Les budgets sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

9- POINT D'ACTUALITES

Le président informe le conseil d'administration de la mise en place d'un emprunt effectué auprès d'un organisme bancaire d'un montant maximum de 300 000€, pour l'informatique.

Ce prêt fait donc suite aux recommandations de la commissaire aux comptes qui avait conseillé de se diriger vers cet emprunt plutôt que d'utiliser les fonds propres.

S'agissant du nouveau système de données, une modification importante est désormais l'intégration dans la base de données de la cotisation fédérale, directement encaissée par la fédération.

Monsieur BUI XUAN rebondit sur ce sujet en indiquant qu'il faudra être clair quant au moment où cette cotisation devra être payée par les clubs.

Monsieur DIDIER indique qu'une discussion peut avoir lieu entre les administrateurs mais qu'à l'heure actuelle nous sommes au niveau de la création de l'outil.

10-MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le sujet principal ici est l'intégration d'une association française de Wushu dans les textes fédéraux. Monsieur DIDIER invite les membres du conseil d'administration à consulter la proposition de statuts pour l'association Comité Français de Wushu Kung Fu.

Cette proposition finale devra être validée par l'assemblée générale.

Les autres modifications concernent quant à elles essentiellement des corrections de coquilles ou de très légers ajouts.

11- ORDRE DU JOUR

Monsieur GRUMIC intervient afin d'indiquer que sur ce point rien n'a été communiqué aux membres avant cette réunion puisque les modalités d'organisation de l'assemblée générale n'étaient pas fixées.

Maintenant que le conseil d'administration s'est prononcé, l'ensemble des documents seront envoyés lors de la très prochaine réunion pour présenter les comptes réadaptés.

Lors de la seconde réunion du mardi 10 novembre 2020, Monsieur THILLIEZ demande des explications quant aux modalités de vote lors de l'assemblée générale et notamment sur le vote pour les résolutions.

Un bref rappel de l'ensemble du déroulé et des modalités techniques est alors effectué.

A la suite de cette présentation effectuée par Monsieur GRUMIC, l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale de la fédération du 28 novembre 2020 sont soumis au vote.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale du 28 novembre 2020.

12- QUESTIONS DIVERSES

Madame GOUTTENOIRE souhaite avoir des informations complémentaires sur l'absence de tenue des coupes et autres compétitions sélectives, au niveau des comités départementaux.

Monsieur DIDIER rappelle à l'ensemble des membres qu'aucune décision n'a encore été actée, qu'il s'agit pour l'heure uniquement d'hypothèses, qui peuvent évoluer eu égard aux évolutions sanitaires.

Monsieur CHARRE tient à informer le conseil d'administration que les règlements de compétitions subiront obligatoirement d'importants changements du fait du covid.

Monsieur VENET souhaite avoir des informations complémentaires sur l'organisation de l'assemblée générale électorale et notamment sur la durée d'ouverture de la plateforme de vote.

Monsieur DIDIER répond qu'un rendez-vous est prévu avec le prestataire très rapidement, aucun détail n'est fixé.

Aucune remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'administration se termine à 19h20.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET